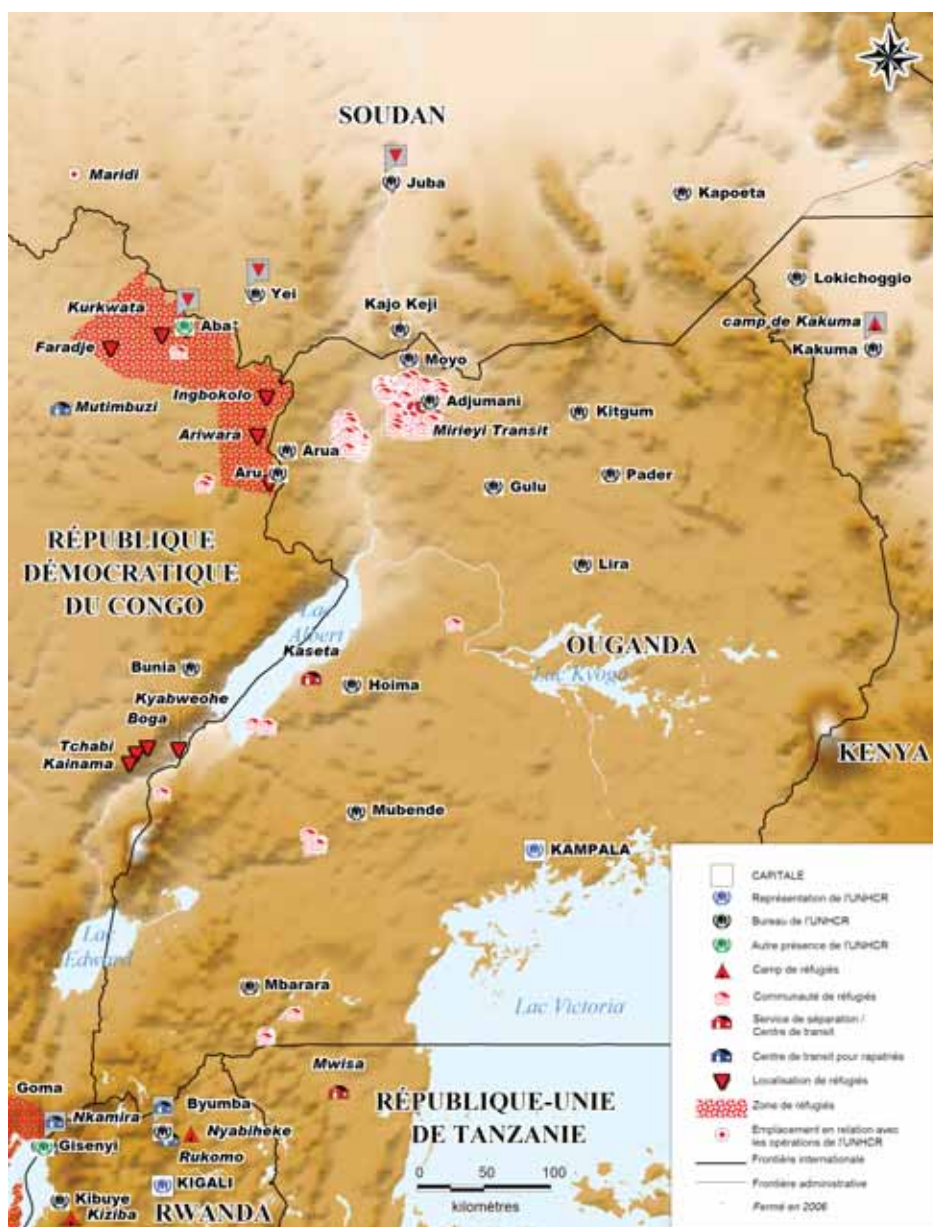


# Ouganda

## Faits marquants

- L'UNHCR a protégé et aidé quelque 222 000 réfugiés vivant dans 11 zones d'installation situées au nord et à l'ouest de l'Ouganda.
- En mars 2006, l'Ouganda s'est doté d'une loi sur les réfugiés qui figure parmi les plus généreuses d'Afrique. L'UNHCR a contribué à la rédaction du texte, qui accorde la liberté de mouvement et le droit de travailler aux réfugiés.
- Plus de 700 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers, ce qui représente un taux d'acceptation de plus de 90 pour cent.
- L'UNHCR, le Gouvernement de l'Ouganda et le Gouvernement du Soudan ont conclu un accord de rapatriement tripartite qui a permis à plus de 5 000 réfugiés de regagner le Sud-Soudan.
- Le Haut Commissariat a prodigué une aide d'urgence à quelque 28 800 demandeurs d'asile originaires de la République démocratique du Congo et facilité leur retour.
- L'UNHCR a dirigé le groupe sectoriel pour la protection des déplacés internes au nord de l'Ouganda et noué d'étroites relations de partenariat avec le Gouvernement et d'autres acteurs.
- Quelque 300 000 déplacés internes ont regagné leur localité d'origine de leur plein gré après que le Gouvernement et les rebelles opérant au nord de l'Ouganda conclurent un accord de cessation des hostilités.



La sécurité s'est améliorée après que les pourparlers de paix entamés par le Gouvernement et l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army, LRA*) ont abouti à un arrêt des hostilités au deuxième semestre 2006. Encouragés par cette évolution, quelque 300 000 déplacés internes ont regagné leurs localités d'origine au nord de l'Ouganda. Cependant, la quête d'une paix durable se poursuit et la situation militaire et politique demeure extrêmement délicate.

La décision du Gouvernement de désarmer de force la population du Karamoja – l'une des régions les plus déshéritées du pays, où se déroule un commerce illicite d'armes – a donné lieu à de violents affrontements au troisième trimestre. Tant la population autochtone que les forces armées ont essuyé de lourdes pertes. L'UNHCR et ses partenaires humanitaires ont prié le Gouvernement de les autoriser à étendre leurs activités à la région du Karamoja.

Des évaluations participatives ont été réalisées dans toutes les zones d'installation de réfugiés avec le concours de groupes de discussion et au moyen de visites sur le terrain.

## Environnement opérationnel

Le 23 mars 2006, le parlement ougandais a approuvé une nouvelle loi sur les réfugiés destinée à remplacer la loi de 1962 sur le contrôle des étrangers. La nouvelle loi inscrit les persécutions sexistes au nombre des motifs légitimes pour revendiquer le statut de réfugié et accorde aux réfugiés le droit de travailler, ainsi que de circuler librement. L'UNHCR a participé à toutes les étapes du processus, de la rédaction du texte à sa présentation au Parlement.

Ces évaluations ont permis de cerner différents problèmes : fourniture inadéquate de médicaments, insuffisance de l'approvisionnement en eau potable, notamment à la saison sèche, accès limité à l'enseignement post-primaire et manque de suivi dans les affaires de violence sexuelle et sexiste. Les mariages forcés ou précoces, ainsi que la faible représentation féminine dans les structures de direction, figuraient également parmi les problèmes importants.

En général, la population autochtone s'est montrée accueillante et généreuse à l'égard des réfugiés. Les réfugiés et les ressortissants ougandais ont, dans la plupart des cas, des origines ethniques communes et sont parfois apparentés par des mariages. Bon nombre d'Ougandais vivant dans les zones qui accueillent des réfugiés ont eux-mêmes été des réfugiés par le passé et connaissent bien la problématique de l'asile. Les quelques violences commises à l'encontre de réfugiés ont en général été provoquées par des litiges relatifs à l'eau ou aux terres.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

Les objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : offrir une protection internationale et une assistance aux réfugiés, tout en recherchant des solutions durables à leur sort ; promouvoir le renforcement de l'autosuffisance et l'intégration des services destinés aux réfugiés dans les structures nationales ; étendre le programme d'Aide au développement pour les réfugiés (DAR) et veiller à ce que le Gouvernement ougandais se l'approprie pleinement ; veiller à l'application du nouveau projet de loi sur les réfugiés et à l'institutionnalisation des structures gouvernementales de protection et de gestion ; surveiller les besoins des déplacés internes installés dans des zones et districts accueillant des réfugiés, et intervenir si nécessaire.



Cette école est située dans le sous-comté d'Aloi, dans le district de Lira, où l'UNHCR et le PNUD ont mené des évaluations conjointes.

### Protection et solutions

L'UNHCR a fourni une aide d'urgence à quelque 28 800 demandeurs d'asile originaires de la RDC, arrivés en Ouganda en janvier et en décembre 2006. La plupart d'entre eux ont regagné leur pays. Le Haut Commissariat a enregistré tous les nouveaux demandeurs. Il a encouragé de meilleures relations entre les réfugiés et les communautés qui les accueillent et a tiré parti de ces liens pour dégager des routes, construire des bâtiments communautaires et appuyer des personnes qui avaient des besoins particuliers.

À des fins de réinstallation, l'UNHCR a mené des entretiens auprès de plus de 840 réfugiés : près de 790 d'entre eux ont été réinstallés, ce qui correspond à un taux d'acceptation de 92 pour cent. Conformément à l'accord tripartite de rapatriement conclu par l'UNHCR et les Gouvernements ougandais et soudanais en mars 2006, le Haut Commissariat a aidé au total 5 700 réfugiés à regagner leurs communautés au Sud-Soudan.

Un groupe sectoriel de protection a été constitué à Kampala, Guru, Lira, Kitgum et Pader, avec un sous-groupe

### Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Soudan	215 700	171 600	50	57
	RDC	28 800	28 800	49	56
	Rwanda	21 900	17 000	50	57
	Somalie	3 800	3 700	46	40
	Burundi	1 700	1 100	48	59
Demandeurs d'asile	Rwanda	3 100	-	47	49
	Somalie	1 100	-	45	37
	Burundi	900	-	48	55
	Érythrée	400	-	33	11
	Éthiopie	300	-	30	5
Réfugiés rapatriés	de République démocratique du Congo	5 000	-	-	-
Déplacés internes de retour		300 000	300 000	-	-
Déplacés internes		1 586 200	1 586 200	-	-
<b>Total</b>		<b>2 168 900</b>	<b>2 108 400</b>		

pour la gestion et la coordination des camps. La majorité des membres du groupe, y compris les autorités gouvernementales, ont accepté le principe de la liberté de mouvement pour tous les déplacés internes. Quelque 300 000 déplacés internes ont regagné de leur plein gré leurs régions d'origine, bénéficiant de l'aide d'équipes d'évaluation des retours, d'un programme « outils contre travail » et de l'amélioration des routes d'accès.

## Activités et assistance

**Abris et autres infrastructures :** au moins la moitié des routes tertiaires desservant les zones d'installation ont été entretenues. L'UNHCR a aidé à construire des routes dans le district de Lira, au nord de l'Ouganda, pour faciliter le retour des déplacés internes.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** l'UNHCR a pris en charge les frais administratifs de ses partenaires d'exécution, ainsi que leurs dépenses en matière de salaires et d'indemnités. Du fait de l'insuffisance des financements de l'UNHCR, certaines ONG ont néanmoins été contraintes de licencier leur personnel.

**Assainissement :** dans les zones d'installation, l'UNHCR a veillé à ce que 80 pour cent des ménages disposent de structures sanitaires privées, notamment de fosses à déchets, d'abris de bain et de latrines. Grâce à une participation plus active des communautés à l'hygiène personnelle et collective, le nombre de latrines pour 100 habitants est passé de 70 en 2005 à 76 en 2006.

**Assistance juridique :** l'UNHCR a assuré la procédure de détermination du statut de réfugié et délivré des cartes d'identité aux demandeurs d'asile vivant en milieu urbain. Le délai d'attente pour la détermination du statut est passé de 18 mois en 2005 à six en 2006.

Une fois la loi sur les réfugiés adoptée, l'UNHCR a aidé à sa mise en œuvre en sensibilisant les fonctionnaires des administrations locales et le personnel des organisations issues de la société civile aux droits et aux obligations des réfugiés. En partenariat avec le *Refugee Law Project*, le Haut Commissariat a formé des fonctionnaires des organes de maintien de l'ordre et de l'administration.

**Besoins domestiques :** tous les réfugiés qui sont rentrés au Sud-Soudan ont reçu des jerrycans pour transporter de l'eau potable. L'UNHCR a distribué des fourneaux aux réfugiés résidant dans des zones d'installation et la consommation de bois pour la cuisine a ainsi diminué de 40 pour cent. Faute de fonds, le Haut Commissariat a été contraint de classer les besoins des bénéficiaires par ordre de priorité : 12 pour cent des femmes en âge de procréer ont reçu des protections périodiques.

**Eau :** à Adjumani, l'approvisionnement en eau est passé de 15 à 17 litres par personne et par jour. À Nakivale, en revanche, le volume d'eau disponible a diminué, passant à 10 litres par personne, en raison de l'augmentation de la population du camp.

**Éducation :** l'UNHCR a construit des écoles à Nakivale et à Kyaka, ainsi qu'une structure semi-permanente abritant cinq salles de classes pour des enfants de déplacés internes dans le district d'Adjumani. Le Haut Commissariat a en

outre offert des bourses d'études secondaires à quelque 80 jeunes réfugiées et des bourses d'études supérieures à 90 réfugiés. Le taux de scolarisation allait de 35 à 71 pour cent, avec une proportion de filles comprise entre 35 et 45 pour cent.

**Production vivrière :** l'UNHCR a formé quelque 300 fermiers à l'agroforesterie et leur a fourni environ 15 000 jeunes plants.

**Santé et nutrition :** dans les zones d'installation, tous les réfugiés ont reçu des soins de santé primaires et le taux global de couverture vaccinale s'est élevé à 90 pour cent. Les auxiliaires de santé communautaires et les accoucheuses traditionnelles ont bénéficié de cours de remise à niveau dans le domaine des soins de santé primaires.

Le taux brut de mortalité a diminué dans toutes les zones d'installation et était sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Des enquêtes nutritionnelles ont été réalisées dans quatre sites ; néanmoins, le taux global de malnutrition aiguë a atteint 5,4 pour cent, alors que le taux cible était de 5 pour cent.

**Services communautaires :** la participation communautaire a augmenté grâce à des évaluations participatives. Toutes les familles et les individus qui avaient des besoins particuliers ont été identifiés et assistés. La violence sexuelle et sexiste est demeurée particulièrement préoccupante, en dépit d'une amélioration très nette dans le signalement et le suivi des cas.

**Sylviculture :** l'UNHCR a distribué de jeunes plants à tous les réfugiés vivant dans des zones d'installation et organisé des séances d'information-sensibilisation sur le reboisement et la réhabilitation environnementale.

**Transport et logistique :** en moyenne, 85 pour cent des véhicules étaient en état de marche en 2006, ce qui a permis à l'UNHCR de transporter des réfugiés lors de l'opération de rapatriement au Sud-Soudan. L'amélioration du suivi a entraîné une réduction de 27 pour cent de la consommation de carburant entre 2005 et 2006. Le Haut Commissariat a également mis en place un système de suivi des produits.

## Contraintes

La lenteur des pourparlers de paix entre le Gouvernement et la LRA a entravé les activités de planification de l'UNHCR. L'insécurité a posé un grave problème aux déplacés internes qui souhaitaient regagner leur localité d'origine.

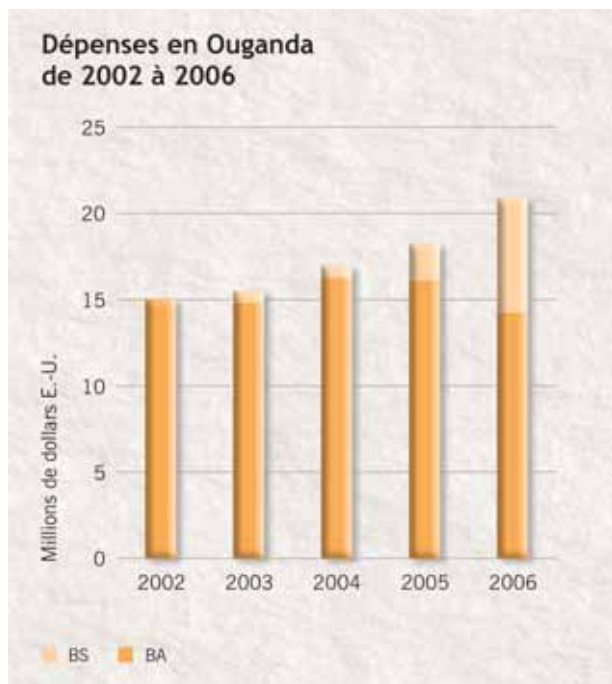
Le rapatriement au Sud-Soudan a progressé avec lenteur. Bien que de nombreux réfugiés aient exprimé le désir de regagner l'Équatoria orientale, la région n'a pas été jugée sûre pour les retours en raison de l'insécurité, des litiges fonciers et de la pénurie de services publics.

La phase III du plan de sécurité des Nations Unies (cf. *Glossaire*) est demeurée en vigueur sur la majeure partie du territoire du nord de l'Ouganda, ce qui a limité les déplacements des organisations humanitaires. La présence d'engins non explosés dans la région mettait en péril les déplacés internes qui rentraient chez eux et les agents humanitaires.

## Informations financières

Du fait de l'insuffisance des financements, l'UNHCR a été contraint d'ajuster ses programmes en 2006. Les activités qui n'étaient pas vitales, comme l'éducation post-primaire, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus, ont été interrompues. Bon nombre de jeunes se sont retrouvés désœuvrés et les incidents liés à la protection ont augmenté. L'UNHCR et ses partenaires ont été obligés de réduire leurs effectifs en raison des contraintes budgétaires. Néanmoins, si le financement des programmes destinés aux réfugiés en Ouganda a diminué, le programme supplémentaire du Haut Commissariat en faveur des déplacés internes a été intégralement financé.

Entre 2004 et 2005, les dépenses engagées au titre des projets ont augmenté d'environ 10 pour cent, du fait de l'arrivée de nombreux réfugiés en provenance de la RDC. L'UNHCR a dû agrandir les zones d'installation de réfugiés, forer des puits supplémentaires, fournir des articles domestiques et transporter les nouveaux arrivants des centres de transit aux zones d'installation. L'augmentation de 15 pour cent observée dans les budgets annuel et supplémentaire pour 2006 reflète les efforts de l'UNHCR pour améliorer les soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation et répondre ainsi aux normes requises.



## Organisation et mise en oeuvre

### Gestion

Les opérations de l'UNHCR en Ouganda ont été coordonnées par la délégation de Kampala et appuyées par trois sous-délégations implantées à Arua, à Moyo et à Gulu. La délégation employait au total 120 personnes, à savoir 21 fonctionnaires internationaux, 78 collaborateurs nationaux

et 21 VNU. L'opération en faveur des déplacés internes a été gérée par la sous-délégation de Gulu, avec l'appui des trois bureaux extérieurs situés à Lira, Kitgum et Pader.

## Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a entretenu des relations de travail cordiales avec son homologue gouvernemental, à savoir le ministère de la Gestion des Catastrophes et des Affaires de Réfugiés, rattaché au cabinet du Premier Ministre. Le ministère était responsable de la mise en œuvre de politique nationale d'asile, de la détermination de l'éligibilité et du statut des réfugiés et de la gestion des zones d'installation.

L'UNHCR a été un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, ainsi que du Comité permanent interorganisations, et a dirigé le module de protection. L'aide alimentaire aux réfugiés résidant dans des zones d'installation a été dispensée en collaboration avec le PAM ; dans ce cadre, l'UNHCR et son partenaire ont réalisé une évaluation conjointe des besoins alimentaires en 2006.

## Évaluation générale

Malgré le déclin des financements, l'UNHCR a atteint les objectifs généraux qu'il s'était fixés en Ouganda en hiérarchisant ses activités et en utilisant les ressources disponibles. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de l'éducation et des besoins domestiques. Le Haut Commissariat est parvenu à instaurer des relations de coopération avec les ONG et les institutions des Nations Unies qui venaient en aide aux déplacés internes.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Direction du développement communautaire du district d' Arua, Direction des services de santé des districts d' Adjumani, d' Arua et de Moyo, Ministère de la Gestion des catastrophes et des Affaires de réfugiés - Cabinet du Premier ministre, Office de l' éducation des districts d' Adjumani, de Moyo et d' Arua, Office des forêts des districts d' Adjumani, d' Arua et de Moyo.

ONG : Action humanitaire africaine, *African Development and Emergency Organization*, *Aktion Afrika Hilfe*, *American Refugee Council*, *Association of Volunteers in International Service*, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Feed the Children* (Ouganda), Fonds chrétien pour l' enfance, *Health of Adolescents Programme*, *Integrated Rural Development Initiatives*, *InterAid* (Ouganda), *Madi Aids Control Initiative*, *Samaritan's Purse*, Service jésuite des réfugiés, *Transcultural Psychosocial Organization*, *Windle Trust* (Ouganda), *Youth Anti-Aids Service Association*.

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*.

#### Partenaires opérationnels

ONG : *Refugee Law Project*.

Autres : HCDH, PAM, PNUD, UNICEF.

## Budget - Revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final <sup>1</sup>	Revenu issu des contributions <sup>2</sup>	Autres fonds disponibles <sup>3</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	15 402 299	6 534 291	8 612 108	15 146 399	14 252 895
BS Sud-Soudan <sup>4</sup>	2 613 751	1 025 913	961 022	1 986 935	1 986 935
BS RDC <sup>5</sup>	705 890	0	0	0	0
BS déplacés internes <sup>6</sup>	7 867 003	8 794 989	(697 166)	8 097 823	4 716 488
Total	26 588 942	16 355 193	8 875 963	25 231 156	20 956 318

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires n'incluent pas un prélèvement de 7 pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

<sup>2</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>3</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

<sup>4</sup> Les montants reportés ici renvoient au programme pour le retour et à la réintégration des réfugiés soudanais au Sud-Soudan.

<sup>5</sup> Les montants reportés ici renvoient au programme pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés congolais en République démocratique du Congo.

<sup>6</sup> Les montants reportés ici renvoient à l'opération en faveur des déplacés internes.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	3 457 575	1 790 872	5 248 447	21 131
Abris et infrastructures	130 637	741 162	871 799	137 329
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 138 999	288 728	1 427 727	11 024
Assainissement	58 546	19 691	78 237	66 408
Assistance juridique	175 946	1 450 964	1 626 910	146 046
Besoins domestiques	115 489	262 611	378 100	213 403
Eau	164 170	38 516	202 687	(917 600)
Éducation	959 863	38 590	998 453	0
Production vivrière	10 814	0	10 814	(14 606)
Santé et nutrition	1 160 832	38 180	1 199 011	73 127
Services communautaires	235 778	63 272	299 050	0
Sylviculture	51 390	0	51 390	233 596
Transport et logistique	1 793 539	148 394	1 941 932	30 142
Versements aux partenaires 'exécution	2 738 983	1 555 914	4 294 897	0
Sous-total opérationnel	12 192 560	6 436 893	18 629 453	0
Appui au programme	2 060 335	266 530	2 326 865	0
Total des dépenses	14 252 895	6 703 423	20 956 318	
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(90 199)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	6 395 295	1 955 989	8 351 284	
Rapports reçus	(3 656 312)	(400 075)	(4 056 387)	
Solde	2 738 983	1 555 914	4 294 897	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				1 376 385
Rapports reçus				(917 600)
Remboursés à l'UNHCR				(158 612)
Ajustements				619
Solde				300 792